

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°669 - ÉDITION DU 12 JANVIER 2024



*Claude Delforge  
et son Comité de Direction  
vous souhaitent une heureuse année*



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts & Règlements
- Calendrier & Organisation des compétitions
- Calendrier & Organisation des compétitions - sections féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val  
d'oise  
le département



Gourman DIT  
RECEPTION

EAGLES





### **EFOOT : Ouverture des inscriptions à l'eCoupe de France**

Dans le cadre de la 3ème édition du tournoi efoot de la FFF, le District du Val-d'Oise de Football organise la phase départementale de la « eCoupe de France », avec des récompenses à décrocher.

Disputée sur le jeu EA Sports FC 24, la nouvelle eCoupe de France sera donc la première compétition efoot en France à mêler joueurs amateurs et professionnels.

**Inscrivez vos licenciés pour représenter votre club jusqu'à la finale à Clairefontaine.**

Les inscriptions sont ouvertes dès aujourd'hui sur la plateforme Toornament (liens ci-dessous), jusqu'au dimanche 28 janvier 2024.

**Lien d'inscription : [Inscription phase départementale eCoupe de France – 95](#)**

Toutes les informations sont disponibles sur le site du DVOF : [informations eCoupe de France - DVOF](#)





## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 10 JANVIER 2024

**Présents** : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON

**Assiste** : M VERECQUE

### INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

## EVOCATION

### REPRISE DU DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

MATCH n° 27216247 du 10/12/2023 ANCIENS D4. SURVILLIERS AVENIR 31 / THILLAY DAUD'HERLAND 32

Le club de SURVILLIERS AVENIR a répondu dans les délais impartis en précisant que les joueurs cités ci-dessous étaient dispensés du cachet mutation à la suite de la suppression de la catégorie vétérans du club de l'éclaire de PUISEUX. Après vérification la commission constate que les joueurs ci-dessous bénéficient de la dispense du cachet mutation **article 117b de la FFF.**

Demande d'évocation au MOTIF : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

Concerne le Club de SURVILLIERS AVENIR en ANCIENS D4.B

Le Club de SURVILLIERS AVENIR est susceptible d'avoir inscrit plus de 2 joueurs mutation hors période sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement précise deux maximums ayant changé de club hors période.

#### 1ere Infraction

Match n°27216258 du 26/11/2023 ANCIENS D4.B FC VILLIERS LE BEL 31/SURVILLIERS AVENIR 31 :

HAMZAOUI Yassine n° 2546271482 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 06-08-2024,

IDOUDI Abderrazak n° 9604383988 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 10-09-2024,

BAHRI Ameer n° 9604227074 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 07-08-2024,

JARRAR Mohamed n° 2547648107 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,

AIDOU DI Sabri n° 2545423693 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,

SAID Imed n° 2545082761 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,

#### 2ème Infraction

Rencontre n° 27216247 du 10/12/2023 ANCIENS D4.B SURVILLIERS AVENIR 31 / THILLAY DAUD'HERLAND 32 :

HAMZAOUI Yassine n° 2546271482 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 06-08-2024,

IDOUDI Abderrazak n° 9604383988 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 10-09-2024,

BAHRI Ameer n° 9604227074 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 07-08-2024,

JARRAR Mohamed n° 2547648107 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,

AIDOU DI Sabri n° 2545423693 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,



SAID Imed n° 2545082761 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,

Demande d'évocation du club de **THILLAY VAUD'HERLAND** recevable et non fondée. Les joueurs cités ci dessus sont dispensés du cachet mutation à la suite de la demande du club de **SURVILLIERS AVENIR**. A ce jour, le cachet dispense du cachet mutation (Article 117.b), figure sur leurs licences.

La commission dit : **résultat acquis sur le terrain.**

## REPRISE DU DOSSIER GONESSE RC

Reprise du dossier PV DU 20/12/2023

Le club de Belloy St Martin ASC a répondu dans les délais impartis

Demande d'évocation du club de **GONESSE RC** au motif : Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement

Concerne le Club Belloy **St Martin ASC** sur la participation et la qualification en équipe Séniors féminines D1

Des joueuses citées ci-dessous n'ont pas **un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**

Considérant que la fédération française de football précise dans l'article 73 Article - 73 - les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match ; l'article 7 du règlement du championnat senior féminine. Article 7. – Qualifications et Participation. Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

### 1er Infraction

1- Match n° 27239062 du 30/09/2023 Ent Marly-Fosses - Belloy St Martin ASC

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

### 2ème Infraction

2- Match n° 27239066 du 07/10/2023 Belloy St Martin ASC - Cosmo Taverny 2

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

**DATE DE LA DEMANDE D'EVOCATION EN DATE DU 19/12/2023 ET SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DU MATCH CITE CI-DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.**

**LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.****3<sup>ème</sup> Infraction****3- Match n° 27239056 du 14/10/2023 Belloy St Martin ASC - Argenteuil FC**

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

**DATE DE LA DEMANDE D'EVOCATION EN DATE DU 19/12/2023 ET SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DU MATCH CITE CI-DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.****LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.****4<sup>ème</sup> Infraction****4- Match n° 27239074 du 21/10/2023 Montmorency - Belloy St Martin ASC**

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse K. LIM n°9603610698 susceptible de ne pas être surclassée

**DATE DE LA DEMANDE D'EVOCATION EN DATE DU 19/12/2023 ET SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DU MATCH CITE CI-DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.****LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.****5<sup>ème</sup> Infraction****5-Match n°27239110 du 04/11/2023 Cergy Pontoise FC2 - Belloy St Martin ASC**

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

**DATE DE LA DEMANDE D'EVOCATION EN DATE DU 19/12/2023 ET SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DU MATCH CITE CI-DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.****LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.****6<sup>ème</sup> Infraction****6- Match n° 27239080 du 11/11/2023 Belloy St Martin ASC - Franconville**

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

**DATE DE LA DEMANDE D'EVOCATION EN DATE DU 19/12/2023 ET SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DU MATCH CITE CI-DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.****LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

**7ème Infraction****7- Match n° 27239102 du 18/11/2023 Belloy St Martin ASC - Eragny**

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

DATE DE LA DEMANDE D'EVOCATION EN DATE DU 19/12/2023 ET SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DU MATCH CITE CI-DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.

LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.

**8ème Infraction****8- Match 27618436 du 11/12/2023 coupe du val d'Oise Belloy St Martin ASC1 -Groslay fc1**

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Match cité ci-dessus non homologué, le club de **GROSLAY FC 1** a gagné le match ci-dessus il est déjà qualifié pour la suite de la compétition.

CREDIT: GONESSE RC: 43,50 €

DEBIT: BELLOY ST MARTIN ASC: 53,50 €

**REPRISE DU DOSSIER ERAGNY****Match n°25937048 du 17/12/2023 U16 D2 B ERAGNY 21 / ROISSY EN FRANCE 21**

Le club de **ROISSY EN FRANCE** ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de **ERAGNY AS**. Le joueur **V. Diego** licence n°2548280256 susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le 11/12/2023, un match de suspension.

Demande d'évocation recevable et fondée.

Le joueur **V. Diego** inscrit sur la feuille de match était en état de suspension.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **ROISSY EN FRANCE 21** au motif : inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

**AMENDE : 100€ ROISSY EN FRANCE pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**ROISSY EN FRANCE : 0 BUT -1 POINT**

**ERAGNY FC : 0 BUT 3 POINTS**

**DEBIT : ROISSY EN FRANCE : 53,50 €**

**CREDIT : ERAGNY FC : 43,50 €**

De plus la commission donne un match de suspension au joueur **V. Diego** licence n°2548280256 date d'effet le 15/01/2024

**REPRISE DU DOSSIER TRANSMIS PAR LE SECRETARIAT**

Match n°25897995 du 10/12/2023 U18 D1 ECOUEN FC 21 / GARGES FCM 21

**Le club n'ayant pas répondu dans les délais impartis (Amende 20 €)**

Le joueur **T. Lorenzo licence n°2547863789** du club de **GARGES FCM 21** a reçu un carton jaune sur le match cité ci-dessus alors que ce joueur était en état de suspension date d'effet le 04-12-2023 pour un match.

Ce joueur ne pouvait pas participer à la rencontre ci-dessus.

La commission fait évocation sur la rencontre ci-dessus, le joueur **T. Lorenzo licence n°2547863789** ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match car il était en état de suspension date d'effet le 04-12-2023 pour un match.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **GARGES FCM 21** au motif : d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

**AMENDE : 100€ GARGES FCM pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**De plus la commission donne un match de suspension au joueur T. Lorenzo licence n°2547863789 date d'effet le 15/01/2024**

**GARGES FCM 21 : 0 BUT -1 POINT**

**ECOUEN FC 21 : 3 BUTS 3 POINTS**

**DEBIT : GARGES FCM : 53,50 €**

**AS ERMONT**

Match n°2547482502 du 17/12/2023 U16 D3.C ERMONT AS 22/ COURDIMANCHE AS 21

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS ERMONT (EVOCATION)**

A la suite de la demande d'évocation du club de l'AS ERMONT la commission demande au secrétariat d'interroger le club de COURDIMANCHE AS sur l'inscription et la participation du joueur **D. Mamadou licence 2547482502** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **D. Mamadou licence 2547482502** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

**Date d'effet de la suspension le 27/11/2023**

**[Réponse impérative avant le 22/01/2024 avant 12h00](#)**

**JOUY LE MOUTIER**

Match n°25936919 du 17/12/2023 U16 D2.A HERBLAY ES 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (EVOCATION)**

A la suite de la demande d'évocation du club de l'JOUY LE MOUTIER la commission demande au secrétariat d'interroger le club d'HERBLAY ES sur l'inscription et la participation du joueur **L. Sabry licence 2546867196** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **L. Sabry licence 2546867196** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.



Date d'effet de la suspension le 27/11/2023

[Réponse impérative avant le 22/01/2024 avant 12h00](#)

### FONTENAY EN PARISIS

Match n°26532136 du 17/12/2023 SENIORS D4.A ROISSY EN FRANCE US 2 / FONTENAY EN PARISIS 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FONTENAY EN PARISIS (EVOCATION)

Demande d'évocation recevable et non fondée.

Le joueur **F. Hugo** n'était pas en état de suspension le jour du match cité ci-dessus

Date d'effet de la suspension 19/12/2023

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

### ST BRICE FC

Match n°26571870 du 12/11/2023 FUTSAL D2.A BEZONS FUTSAL CLUB 2 / ST BRICE FC 1

Match n°26571873 du 12/11/2023 FUTSAL D2.A MY SARCELLES FUTSAL 1 / BEZONS FUTSAL CLUB 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST BRICE FC (EVOCATION)

#### **Article 30 ter – Évocation par la Commission.**

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF

**Demande d'évocation du club de ST BRICE FC irrecevable, le motif évoqué n'est pas un motif à évocation.**

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



## RECLAMATION

### AUVERS ENNERY FC

Match n°26532534 du 07/01/2023 SENIORS D4.C PIERRELAYE FC 2/ AUVERS ENNERY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AUVERS ENNERY FC (RECLAMATION)

Réclamation du club de **AUVERS ENNERY** sur la participation des joueurs de l'équipe de **PIERRELAYE FC 2**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

A la suite de la réclamation du club d'**AUVERS ENNERY** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PIERRELAYE FC** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessous à la rencontre citée ci-dessus alors qu'ils ont participé avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

- B. Etienne n°9604121131
- H. Robin n°2388025766
- B. Hamza n°2544524391

Match de référence du 17/12/2023 Seniors D3 Poule C PIERRELAYE FC1-ROISSY EN FRANCE US1

[Réponse impérative avant le 22/01/2024 avant 12h00](#)

## RESERVE

### AUVERS ENNERY FC

Match n°26532136 du 07/01/2023 SENIORS D4.B MAGNY US CANTON 2 / AUVERS ENNERY FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AUVERS ENNERY FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 07/01/2024.

Réserve du club de **AUVERS ENNERY** sur la participation des joueurs de l'équipe de **MAGNY US CANTON 2**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve recevable, non fondée, aucun des joueurs de l'équipe supérieur de **MAGNY US CANTON 2** n'ont participé à ce match.

Match de référence du 17/12/2023 Seniors D3 Poule C VIARMES -ASNIERES OL1-MAGNY US CANTON 1

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**ECOUEEN FC**

Match n°27618564 du 07/01/2023 COUPE DU COMITE ANCIENS ECOUEEN FC 2 / GARGES FCM 2  
FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEEN FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 08/01/2024.

Réserve recevable et fondée.

Les joueurs de **GARGES FCM N. Willy** licence n°2546189969, **D. Abdoullah** licence n°2339984753, **A.A. Hubert** licence n°2548578907 ont participé au dernier match de l'équipe supérieure.

Match de référence : Match n°25905813 du 17/12/2023 ANCIENS D2.B GARGES FCM 31 / ENTENTE M.M.B 32

La commission dit ECOUEEN FC 32 qualifié pour la suite de la compétition.

DEBIT : GARGES FCM : 53,50 €

CREDIT : ECOUEEN FC : 43,50 €

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION COUPE

**CONVOCATION****ARGENTEUIL FC**

Match n°25937052 du 17/12/2023 U16 D2.A BEZONS USO 21 / ARGENTEUIL FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FC (Evocation)

À la suite de la réclamation du club d'ARGENTEUIL FC la commission transforme la réclamation en demande d'évocation et demande au secrétariat de convoquer pour le 24 janvier 2024 à 18h00

Les personnes citées ci-dessous (munis d'un justificatif d'identité) :

Arbitre Officiel du DVOF T. Erman licence 2547353931

**Pour le club de BEZONS USO**

D. Gilberto entraîneur licence 23627864

G. Nkamegni dirigeant licence 2545431508

D. Ibrahima Sory adjoint licence 9602228990

E. O. Said arbitre assistant licence 2388066516

F. Hamba capitaine licence 9602388608

B. G. Nolan joueur licence 2547245166

D. Rayan joueur licence 9602533995

**Pour le club de ARGENTEUIL FC**

N. D. C. Brian Dirigeant licence 2547293587

M. Aymane arbitre assistant licence 2547649589

M.M. Joel capitaine licence 2548598484

A. Rhizlaine adjoint licence 9604183756

**Présence indispensable**



MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

**LA PROCHAINE REUNION LUNDI 15 JANVIER 2024**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 9 JANVIER 2024

**Présents** : MM. Pézière - El Fakri – Mme Sylvestre - Sénécal

**Assiste** : M. Podan-Mavounzy

**Excusé** : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## *INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)*

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### *RAPPEL*

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

### *ATTENTION*

#### *ART. 10.2 du RS du DVOF*

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



## MATCH A HUIS CLOS

**MONTMORENCY FC**

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 21/01/2024 - 11/02/2024

## RETOUR AUDITION

Après audition des représentants des deux clubs (EMMB et VALLEE du SAUSSERON), la COC confirme le résultat du match.

ANCIENS D3 Poule A

match n° 26520544 du 10/12/2023

EMMB / VALLEE DU SAUSSERON ES

EMMB -1 pt 0 but

VALLEE DU SAUSSERON -1 pt 0 but

## COURRIERS CLUBS

**AUVERS ENNERY FC**

Mail du 07/01/2024

SENIORS D4 Poule C

PIERRELAYE FC / AUVERS ENNERY

Match n° 26532534 du 03/12/2023

Pour information, le 07/01/2024 est un jour de matchs remis prévu au calendrier officiel.

Match non joué.

Le résultat est maintenu.

**BEAUCHAMP AS**

Mail du 09/12/2023

U16 D3 Poule B

BEAUCHAMP AS 22 / SAINT BRICE FC 23

Match n°26561398 du 14/01/2024

Le match aura lieu à 15H sur le terrain synthétique du complexe sportif de Beauchamp

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**FOSES UF**

Mail du 09/12/2023

U14 D2 Poule A

FOSES FU 21 / BEZONS US 21

Match n°25894725 du 06/01/2024

En application de l'article 20/4 du RS du DVOF, le match se jouera le 10/02/2024 à 15H30 sur les installations de l'US Bezons

**SAINT BRICE FC**

Mail du 09/01/2024

Conscient du problème qui se présente à votre club, la COC vous demande de contacter par l'intermédiaire de Footclubs chaque club que vous rencontrerez à domicile afin de demander une inversion de rencontre. En cas de difficulté, veuillez revenir vers nous pour qu'une décision soit prise

**REMERCIEMENTS ARBITRES**

- SAHEB Hakim

**FOOTCLUBS****MONTMORENCY FC**

Anciens D4 Poule A

MONTMORENCY FC 2 / BEAUCHAMP AS 3

Match n°26740513 du 14/01/2024

Nouvelle date : 28/01/2024

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**DEUIL ENGHIEU FC**

U14 D4 Poule D

DEUIL ENGHIEU FC 3 / DOMONT FC 1

Match n°26513049 du 02/03/2024

Nouvelle date : 10/02/2024

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**1er APPEL DE FEUILLES DE MATCH****MAGNY EN VEXIN FC**

Seniors D4 Poule B

MAGNY EN VEXIN FC 2 / PONTOISIENNE JS 2

Match n°26532114 du 12/11/2023

**BEZONS USO**

U18 D1

BEZONS USO 21 / ARGENTEUIL FC 22

Match n°25898016 du 17/12/2023



## 2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCH

### SARCELLES AAS

Seniors D2 Poule A

SARCELLES AAS 3 / ADAMOIS OL 2

Match n°26062882 du 05/11/2023

## MATCH PERDU PAR PENALITE AUX 2 EQUIPES

### GONESSE RC

U14 D3 Poule A

GONESSE RC 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

Match n°25899440 du 07/10/2023

En application de l'article 44.2 du RS du DVOF, match perdu aux 2 équipes

Amende 52€ aux 2 équipes

## MATCHS A JOUER LE 28/01/2024

### MONTMORENCY FC

Critérium + 45 ans Poule B

MONTMORENCY FC 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

Match n°26525428 du 03/12/2023

Match à jouer le 28/01/2024

### FOSES UF

Anciens D2 poule B

FOSES FU 31 / SAINT GRATIEN USC 31

Match n°25905078 du 07/01/2024

Match à jouer le 28/01/2024

### CHAMPAGNE SFC

U16 D3 Poule E

CHAMPAGNE SFC 22 / GROSLAY FC 21

Match n°26561393 du 07/01/2024

Match à jouer le 28/01/2024

### VAUXOISE ES

Vétérans +45 ans Poule B

VAUXOISE ES 35 / CHAMPAGNE 95 SFC 35

Match n°26525414 du 19/11/2024

Match à jouer le 28/01/2024

### VEXIN AS

Vétérans +45 ans Poule A

VEXIN AS / PORTUGAIS CERGY PONTOISE

Match n°25906735 du 07/01/2024

Match à jouer le 28/01/2024

### VEXIN AS

Anciens D3 Poule B

VEXIN AS / ARGENTEUIL FC 2

Match n°25906066 du 07/01/2024

Match à jouer le 28/01/2024

**SAINT BRICE FC**

U18 D2 Poule A

SAINT BRICE FC 22 / MONTMAGNY FC 21

Match n°25898413 du 14/01/2024

Suite motif invoqué, le match est reporté au 28/01/2024

**MATCHS A JOUER LE 18/02/2024****EMMB**

Anciens D4 Poule B

EMMB 34 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 32

Match n°27216254

Match à jouer le 18/02/2024

**PISCOP MOISSELLES AS**

Anciens D3 poule A

PISCOP MOISSELLES AS 31 / VALLEE DU SAUSSERON AS 31

Match n°26520566 du 17/12/2023

Match à jouer le 18/02/2024

**MATCHS A JOUER LE 25/02/2024****PISCOP MOISSELLES AS**

Anciens D3 poule A

PISCOP MOISSELLES AS 31 / BRUYERES BERNES USM 31

Match n°26520553 du 26/11/2023

Match à jouer le 25/02/2024

**BELLOY SAINT MARTIN ASC**

Anciens D4 Poule B

BELLOY SAINT MARTIN ASC 32 / SURVILLIERS AVENIR 31

Match n°27216270 du 17/12/2023

Match à jouer le 25/02/2024

Secrétaire de Séance  
M. Patrick SénécalPrésidente de Séance  
Mme Sylvestre



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 9 JANVIER 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

**Article 44.2 –**

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📍Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

### **ATTENTION :**

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### COURRIERS

**ST OUEN L'AUMONE AS**

Mail du 18/12/23

**U15F à 8**

Pris note de votre mail, nous validons l'engagement d'une équipe 2 U15F à 8 au critérium DVOF phase 2.

**ARGENTEUIL FC**

Mail du 18/12/23

**U15F à 11**

Pris note de votre mail, nous validons l'engagement de votre équipe U15F à 11 au critérium DVOF phase 2.

**CERGY PONTOISE FC**

Mail du 18/12/23

**U15F à 8**

Pris note de votre mail, nous validons l'engagement de votre équipe U15F à 8 au critérium DVOF phase 2.

**PERSAN US 03**

Mail du 22/12/23

**U18F à 8 – Groupe Unique**

Votre rencontre a bien été reporté au 20/01/24 match n° 27430268

**FRANCONVILLE FC**

Mail du 21/12/23

**U15F à 8**

Pris note de votre mail, nous validons l'engagement de votre équipe U15F foot à 8 au critérium DVOF phase 2.

On s'excuse pour le google form, mais pour donner suite à un nombre de mails importants et afin d'éviter les doublons pour les clubs.

**DOMONT FC 1**

Mail du 01/01/24

**Séniors F à 8**

Pris note de votre mail, nous validons l'engagement de votre équipe seniors F au critérium DVOF phase 2.

**ENTENTE BEAUMONT MOURS 1**

Mail du 01/01/24

**U15F à 8 – Groupe A**

Votre rencontre a bien été reporté au 13/01/24 match n° 27429507

**GAFEPB 1**

Mail du 03/01/24

**Séniors F à 8**

Votre équipe sénior est inscrite automatiquement après la phase 1, sauf si vous souhaitez modifier l'engagement initial.

## RENCONTRES REPORTEES

**11/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27618436 – Groupe A

***BELLOY ST MARTIN ASC 1 – GROSLAY FC******Horaire 20h30******Rencontre du 09/12/23***

**15/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417585 – Groupe A

***MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1*****Rencontre du 20/10/23****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417753 – Groupe B

***ST PRIX ES 1 – FOSSES FU 1*****Rencontre du 24/11/23****Inversion de la rencontre : 20h à Fosses****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417757 – Groupe B

***GROSLAY FC 2 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2*****Rencontre du 08/12/23****18/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417599 – Groupe A

***ST BRICE FC 1 – GROSLAY FC 1*****Rencontre du 08/12/23****23/12/2023****U15F à 8**

Rencontre n°27429505++ – Groupe A

***JOUY LE MOUTIER FC 1 - FOSSES FU 1*****Rencontre du 14/10/23****12/01/24****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417597 – Groupe A

***ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – ST PRIX ES 1*****Rencontre du 08/12/23****La rencontre se jouera à 10h****13/01/24****U18F à 8**

Rencontre n°27430275 – Groupe Unique

***ECOUEEN FC 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1*****Rencontre du 09/12/23**

**U15F à 8**

Rencontre n°27429507 – Groupe A

**ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – FOSSES FU 1***Rencontre du 18/11/23*

19/01/24

**SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417597 – Groupe A

**HERBLAY ES 2 – BELLOY ST MARTIN ASC 2***Rencontre du 08/12/23**Nouvelle installation : Stade des Beauregards 3 à Herblay*

20/01/24

**U15F à 11**

Rencontre n°27429564 – Groupe Unique

**ECOUEEN FC 2 – ECOUEEN FC 1***Rencontre du 25/11/23***U15F à 11**

Rencontre n°27429567 – Groupe Unique

**PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1***Rencontre du 25/11/23***U18F à 8**

Rencontre n°27430268 – Groupe Unique

**PERSAN US 03 1 – ECOUEEN FC 1***Rencontre du 25/11/23*

## MODIFICATIONS HORAIRES - LIEUX

U18F à 8

**U18F à 11**

Rencontre n°27430277 – Groupe Unique

Match du 16/12/23

**DEUIL ENGHIEEN FC 1 – ROISSY EN France US 1***Nouvel horaire : 16h**Stade : Complexe sportif Alain Mimoun à deuil La Barre*

## APPEL A FEUILLES DE MATCHS - FMI

U15F à 8

**FOSSES FU 1**

Match n°27429507 du 18/11/23

*1<sup>er</sup> Appel le 04/12/23*

**FOSSÉS FU 1**

Match n°27429512 du 25/11/23

**1<sup>er</sup> Appel le 04/12/23****U18F à 8****PERSAN US 03 1**

Match n°27430268 du 18/11/23

**1<sup>er</sup> Appel le 04/12/23****ECOUEEN FC 1**

Match n°27430270 du 25/11/23

**1<sup>er</sup> Appel le 04/12/23****SENIORS F à 8****FOSSÉS FU 1**

Match n°27417750 du 17/11/23

**1<sup>er</sup> Appel le 04/12/23****AMENDES****U18F à 8****ROISSY EN France US 1**

Match n°27430269 du 18/11/23

**Feuille de match non recevable 10€** (Feuille de foot à 11)**FORFAITS AVISES****ST PRIX ES 1****U18F**

Match n°27417753 du 15/12/23

**1<sup>ER</sup> Forfait**



## COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 09 JANVIER 2024

**Présents** : M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz - Mme Lutz

**Absente excusée** : Mme Cyprien

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

**Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.**

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## APPEL A CANDIDATURE COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES des COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu les :

15 et 16 JUIN 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni de :

- 10 vestiaires
- 2 terrains

## APPEL A CANDIDATURE

## APPEL A CANDIDATURE COUPES DU COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES DES COUPES DU COMITÉ qui auront lieu le :

LE 09 MAI 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.



## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
  
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

### RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 COUTELIER

Tour de cadrage du 13 Janvier 2024 à 14H30 – CVO SENIORS 1 COUTELIER

### Entente MMB 1 / Sarcelles AAS 1 :

La rencontre est programmée le 28 janvier 2024 à 14h30, accord des 2 clubs.

### Ermont AS 1 / Adamois Ol. 1 :

La rencontre est programmée le 28 janvier 2024 à 15h, accord des 2 clubs.

## COUPE DU COMITÉ - ANCIENS

Quarts de Finale du 28 janvier 2024 à 09H30 - COMITÉ ANCIENS 2

Match	CLUB	CLUB
1	GROSLAY FC 2	ARGENTEUIL FC 2
2	GARGES FCM 2	ENTENTE MMB 2
3	PUISEUX LOUVRES 95 2	ERAGNY FC 3
4	SARCELLES AAS 2	GONESSE RC 2

### Groslay FC 2 / Argenteuil FC 2 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 18 février 2024 à 9h30.

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES

Huitièmes de finale du 9 décembre 2023 à 15H – CVO SENIORS FÉMININES

### Eragny FC 1 / Entente Marly Fosses 1 :

Mail du 09/01/24 de l'ES Marly la Ville nous informant du forfait de son équipe. Pris note.

Amende : 115 euros

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18

Huitièmes de finale du 28 Janvier 2024 à 14H30 – CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	THILLAY V. ESM 1 ou ADAMOIS OL 1	FRANCONVILLE FC 1
2	GARGES FCM 1 ou MARLY LA VILLE ES 1	ENTENTE SSG 1
3	BEZONS USO 1	CERGY PONTOISE FC 1
4	CORMEILLAIS ACS 1	RC ARGENTEUIL 1
5	VAUREAL FCM 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
6	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1	OSNY FC 1
7	ARNOUVILLE FAS 1	ST LEU 95 FC 1
8	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 1



## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Huitièmes de finale du 28 Janvier 2024 à 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
2	ST PRIX ES 1	ENTENTE SSG 1
3	ADAMOIS OL 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
4	ECOUCEN FC 1	VAUREAL FCM 1
5	ST LEU 95 FC 1	CORMEILLAIS ACS 1
6	MONTMORENCY FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
7	PERSAN 03 US 1	ARGENTEUIL RC 1
8	ENTENTE MMB 1	SARCELLES AAS 2

## COUPE DU COMITÉ – U14

Huitièmes de finale du 13 Janvier 2024 à 14H30 – COMITÉ U14

AS St Ouen l'Aumone 2 / Ecouen FC 2 :

Mail du 05/01/24

Nouvel horaire : 12h00

Franconville FC 2 / Argenteuil RC 3 :

Nouvel horaire : 15h30

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U14

Tour de cadrage du 13 Janvier 2024 à 14H30 – CVO U14

FC St Brice 1 / Entente SSG 1 :

Nouvel horaire : 16h30, accord des 2 clubs

ES Herblay 1 / Ecouen FC 1 :

Nouvel horaire : 13h30, accord des 2 clubs

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - CDM

Huitièmes de finale du 28 Janvier 2024 à 09h30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	AS TOHO 1	FC VILLIERS LE BEL 1
2	ST PRIX ES 1	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 1
3	ENTENTE MMB 1	COURDIMANCHE AS 1
4	ST BRICE FC 1	ERMONT AS 1
5	ARGENTEUIL FC 1	FRANCONVILLE FC 1
6	PUISEUX LOUVRES 95 FC 1	ADAMOIS OL 1
7	CERGY PONTOISE FC 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
8	MENUCOURT AS 1	SFC CHAMPAGNE 95 1 ou JOUY LE MOUTIER FC 1

**COUPE DU VAL-D'OISE-CREDIT MUTUEL- ANCIENS**

Huitièmes de finale du 28 janvier 2024 à 09h30

<b>Match</b>	<b>CLUB</b>	<b>CLUB</b>
<b>1</b>	MARLY LA VILLE ES 1	ERAGNY FC 1
<b>2</b>	VAUREAL FCM 1	ENTENTE MMB 1
<b>3</b>	SFC CHAMPAGNE 95 1	GONESSE RC 1
<b>4</b>	ADAMOIS OI. 1 ou FC FONTENAY 1	MONTMAGNY FC 1
<b>5</b>	PERSAN PORTUGAIS ASC 1	ST PRIX ES 1
<b>6</b>	DEUIL ENGHIEU FC 1 ou GARGES FCM 1	ST LEU 95 FC 1
<b>7</b>	JOUY LE MOUTIER FC 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
<b>8</b>	PUISEUX LOUVRES 95 FC 1	MENUCOURT AS 1

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 08 JANVIER 2024

- Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Sénécal – M Le Nagard
- Assistent** : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
- Excusée** : Mme Bastos

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

***ATTENTION*** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



## COURRIER DES CLUBS

**ARNOUVILLE FAS** : Mail du 08 01 24

Pris note de la non-réception des documents du Challenge U11. Suite erreur administrative, le tirage envoyé des challenges n'étaient pas correct. Vous ne recevez pas le Challenge en U11

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : Mail du 01 12 24

Pris note de votre impossibilité de disputer les rencontres de critérium U12/U13 du 13 01 24 contre MONTSOULT BAILLET US en raison de la Coupe du Comité U12. La commission reporte ses matchs au 20 01 24

**BELLOY ST MARTIN ASC** : Mail du 06 12 23

Pris note de votre information concernant l'inversion des scores sur les rencontres de critérium U12/U13 contre ERAGNY FC

**CERGY PONTOISE FC** : Mail du 21 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**COURDIMANCHE AS** : Mail du 28 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**DOMONT FC** : Mail du 21 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**EAUBONNE CSM** : Mail du 21 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**ECOUEN FC** : Mail du 30 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**ENTENTE SSG** : Mail du 05 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**ERAGNY FC** : Mail du 21 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**ERAGNY FC** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-envoi de la feuille de présence des U6/U7 sur centre n° 16 à OSNY le 11 11 23. La commission a fait 2 appels de feuilles de présence dans les PV des 4 & 11/12/23. De plus il a bien été spécifié lors de la réunion de rentrée des clubs en septembre que les clubs devaient déposer leur feuille de présence dans FAL en cas de défaillance des clubs recevant. La commission maintient l'amende.

**EZANVILLE US** : Mail du 03 01 24

Pris note de votre demande d'information concernant le tirage du Challenge U10 & U11. Après vérification, erreur dans l'envoi du mail. Les documents reçus sont corrects.

**FONTENAY FC** : Mail du 04 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**FOSSÉS UF** : Mail du 08 01 24

Pris note de votre demande concernant l'organisation du centre du Festival Foot U13 du 13 01 24. Tous ces informations étaient parues dans le PV du 18 12 23. La commission demande au secrétariat de vous envoyer les feuilles nécessaires par mail

**FOSSÉS UF** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre information concernant l'envoi de la feuille de match du critérium U12/U13 du 09 12 23. A ce jour cette feuille de match n'est toujours pas parvenue au secrétariat. La commission vous demande d'envoyer une copie par mail.

**FOSSÉS UF** : Mail du 30 12 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuilles de match du critérium U10/U11

**FRETTOISE ES** : Mail du 05 01 24

Pris note de demande concernant les Challenges U10 & U11. Vous trouverez ci-dessous toutes ces informations.

**GAFEPB** : Mail du 05 01 24

Pris note de la feuille de présence de vos U6/U7 du plateau du 25 11 23. La commission vous rappelle que vous devez déposer ces documents uniquement dans FAL et ne pas les envoyer au DVOF.

**GARGES FCM** : Mail du 08 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**GONESSE RC** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**GROSLAY FC** : Mail du 06 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24. La commission annule ce centre faute de terrains disponibles

**ES HERBLAY** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre remarque concernant l'amende pour non-réception de la feuille de match n° 27291966 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre EZANVILLE US 3, après vérification la commission constate une erreur dans le n° du match : il faut lire n°27291996 et non 27291966. La commission maintient l'amende car comme indiqué dans le PV du 18 12 23, le club d'EZANVILLE US n'a pu clôturer cette FMI car votre éducateur était parti.

**ES HERBLAY** : Mail du 02 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**JOUY FC** : Mail du 04 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**MARCOUVILLE CITY** : Mail du 01 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**MARLY ES** : Mail du 26 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**MENUCOURT AS** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de match de critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC du 09 12 23

**MENUCOURT AS** : Mail du 08 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24. La commission annule ce centre faute de terrains disponibles

**MONTMANGY FC** : Mail du 16 12 23

Pris note de votre demande concernant le tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe du Comité U12. Après vérification, votre équipe n'est pas qualifiée pour le 2<sup>ème</sup> tour et la commission transmet au secrétariat pour envoi des fichiers corrects



**MONTIGNY FC** : Mail du 04 01 24

Pris note de votre demande concernant le tirage du 2<sup>ème</sup> tour du Challenge U11. L'équipe de MONTIGNY FC 1 n'est pas parmi les 28 meilleures 2<sup>èmes</sup>

**OSNY FC** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**PIERRELAYE FC** : Mail du 21 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**ROISSY US** : Mail du 22 12 23

Pris note de votre demande concernant 2 amendes. L'amende de 100€ a bien été recreditée le 21 12 23. Après vérification, la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende de 25€

**ROISSY US** : Mail du 13 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**ST BRICE FC** : Mail du 08 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir des plateaux, centres de Challenges U10 & U11, Coupes du Comité U12 ou Festival Foot U13 au cours du mois de Janvier.

**ST LEU FC** : Mail du 21 12 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-envoi de feuille de centre et de présence de vos U6/U7 du 11 11 23. Après vérification la commission constate que ces documents ont été déposés dans FAL le 13 12 23 et non le 13 11 23. La commission transmet au secrétariat pour annulation

**ST OUEN AS** : Mail du 04 01 24

Pris note votre demande d'avance l'horaire du Centre de Coupe du Comité U12 du 13 01 24. La commission transmet au secrétariat pour prévenir les clubs.

**VEXIN AS** : Mail du 08 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

**VIARMES ASNIERES OL** : Mail du 08 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase

## RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1<sup>er</sup> appel de feuille de présence dans le PV

Des modifications pouvant avoir lieu jusqu'au jeudi, la commission vous recommande de bien vérifier le vendredi midi les destinations des centres de plateaux

## MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024

### CRITERIUM U12/U13

**ENTENTE BEAUMONT MOURS vs MONTSOULT BAILLET US** : Matches n° 27291493 & 27291604



## 2<sup>ème</sup> TOUR COUPE DU COMITE U12 du 13 Janvier 2024

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

**Pour le 2<sup>ème</sup> tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.  
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

**Début de la jonglerie à 13h30 et des rencontres à 13h45**

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 20 mn (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 15 mn

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3<sup>ème</sup> tour prévu le 9 Mars 2024.

### RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au tour précédent de la Coupe U12 avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe qu'elle équipe de leur club et au nombre de 2.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

**ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le Lundi 22 Janvier 2024 au plus tard.**

**En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.** La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

**A la suite d'une erreur administrative sur le centre 23 du 25 11 23, l'équipe de MONTMAGNY FC 1 est qualifiée pour le second tour et remplace donc l'équipe de MONTIGNY FC 2**

Centre 1	St Brice FC	Centre 2	Puiseux Louvres FC	Centre 3	Entente MMB	Centre 4	Entente SSG
	St Brice FC 2		Puiseux Louvres FC 1		Entente MMB 1		Entente SSG 3
	St Ouen FC 1		St Leu FC 1		Franconville FC 1		Bezons USO 3
	Pierrelaye FC 2		Franconville FC 2		Cergy Pontoise FC4		ES Herblay 1
	ES Herblay 2		Vauréal FCM 2		Cergy Pontoise FC1		Osny FC 1
Centre 5	Bezons USO	Centre 6	Ermont AMS	Centre 7	Montmorency FC	Centre 8	Cergy Potoise FC
	Bezons USO 2		Ermont AMS 2		Montmorency FC 1		Cergy Pontoise FC 2
	Argenteuil RC 2		Sarcelles AAS1		Frettoise ES 1		Cergy Pontoise FC 3
	Villiers FC 3		Bezons USO 1		Garges FCM 1		Cormeillais ACS 2
	Sarcelles AAS 2		Survilliers Avenir1		Argenteuil FC 1		Entente MMB 2
Centre 9	Ecouen FC	Centre 10	Argenteuil RC	Centre 11	Fontenay FC	Centre 12	Groslay FC
	Ecouen FC2		Ermont AMS 3		Fontenay FC 1		Groslay FC 1
	Vauréal FCM 1		Argenteuil RC 1		Montmagny FC 1		Villiers FC 2
	Argenteuil RC 3		Deuil Enghien FC2		Ecouen FC 1		Persan US 1
	Cosmo Taverny 1		Cormeillais ACS 1		Persan US 2		Ermont ACF 2
Centre 13	Garges FCM	Centre 14	St Ouen AS	Centre 15	Soisy AM FC	Centre 16	Montigny FC
	Garges FCM 2		St Ouen AS 2		Soisy AM FC 1		Montigny FC 1
	Eragny FC 2		Sarcelles AAS 3		St Brice FC 1		Villiers FC 1
	Entente SSG 2		Entente Beaumont Mours 1		Entente SSG 1		Deuil Enghien FC 3
	Gonesse RC 1		Goussainville FC 1		Eaubonne CSM 1		Eragny FC 1



## 1<sup>er</sup> TOUR FESTIVAL U13 du 13 Janvier 2024

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

**Une épreuve de jonglerie est à réaliser impérativement avant le début des rencontres**  
**Début de la jonglerie à 13h30 & début des rencontres à 13h45**

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

**Les deux premiers de chaque centre + les 8 meilleurs 3<sup>èmes</sup> des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> tour prévu le 9 Mars 2024.**

Les documents concernant l'organisation de ce 1<sup>er</sup> tour ont été envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

### **RAPPEL**

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

### **Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification**

*Les licencié(e)s pouvant participer sont :*

- *Les U12 / U12F (2012), les U13 / U13F (2011)*
- *Trois U11 / U11F (2013) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)*
- *Sont autorisées les joueuses U14F (2010)*

*4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)*

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

**Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents**

**Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :**

**« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.**

**Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.**

**Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.**

**En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 22 Janvier 2024, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.**



Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Jouy fc	Centre 3	St Prix ES	Centre 4	Marly ES
	Vauréal FCM 2		Jouy fc 2		Entente Beaumont Mours 1		Ecouen FC 1
	Villiers FC 1		St Brice fc 2		St Prix ES 1		ES Herblay 3
	Garges FCM 2		St Leu FC 1		Entente SSG 4		Marly ES 1
	Cergy Pontoise FC 1		St Ouen FC 1		Entente SSG 2		Soisy AM FC 2
Centre 5	Champagne SFC	Centre 6	Villiers le Bel	Centre 7	Osny FC	Centre 8	Deuil Enghien FC
	Champagne SFC 1		Argenteuil RC 3		Argenteuil RC 1		Deuil Enghien FC 1
	Auvers Ennery FC 1		St Brice FC 3		Osny FC 3		Beauchamp AS 1
	Franconville FC 3		Vallée du Sausseron 1		ES Herblay 2		Marcouville CITY 1
	Soisy AM FC3		Villiers FC3		Vauréal FCM		Eragny FC
Centre 9	Persan US	Centre 10	Menucourt AS	Centre 11	Montsoul Baillet US	Centre 12	Argenteuil FC
	Montmorency FC 1		Menucourt AS 2		Vémars St Witz FC 1		Argenteuil FC 4
	Persan US 2		GAFEPB 1		Menucourt AS 1		Argenteuil FC 2
	Gonesse 2		Bruyères Bernes USM 1		Montsoul Baillet US 2		Goussainville FC 1
	Jouy 1		Persan US 1		Cergy Pontoise FC 2		Puiseux Louvres FC 2
Centre 13	Franconville	Centre 14	Viarmes Anires OL	Centre 15	Bouffémont ACF	Centre 16	Eragny FC
	Franconville 2		Viarmes Asnieres ol1		Entente SSG 1		Franconville FC 1
	Belloy 1		Survilliers Avenir 1		Entente SSG 3		Eragny FC 2
	Montmagny 1		Osny FC1		Viarmes Asnières OL		Argenteuil FC 1
	Cergy 3		St Leu FC 2		Bouffémont ACF 2		Argenteuil FC 3
Centre 17	Fosses	Centre 18	Cosmo Taverny	Centre 19	Pontoisienne JS	Centre 20	Gonesse RC
	Fosses 1		Entente MMB 1		Groslay FC 1		Deuil Enghien FC 3
	Ecouen 2		Cosmo Taverny 1		Pontoisienne JS 2		St Ouen AS 2
	Bezons 3		Neuville AS 1		Osny FC 2		Gonesse RD 1
	Fontenay 1		Ermont ACF 2		Puiseux Louvres FC 1		Bentente oissy Chars 1
Centre 21	Sarcelles	Centre 22	Adamois OL	Centre 23	Roissy US	Centre 24	Ezanville US
	Argenteuil RC 2		Soisy AM FC 1		Menucourt AS 3		St Brice FC 1
	Sarcelles 2		Chaumontel Luzarches AS 1		Montigny FC 2		Deuil Enghien FC 2
	Montsoul Baillet 1		St Ouen AS 3		Bezons USO 2		Adamois OL 2
	Ermont AMS 1		Adamois OL 1		Roissy US 1		Ezanville US 1
Centre 25	Le Thillay	Centre 26	ES Herblay	Centre 27	Cormeillais ACS	Centre 28	Ermont ACF
	Gonesse 3		Domont FC 1		Pontoisienne JS 1		Bonneuil FC1
	Villiers le Bel 2		Bezons USO 1		Montigny FC 1		Parmain AS 1
	Montmagny 2		ES Berblay 1		Sarcelles AAS 1		Ermont ACF 1
	Le Thillay 1		Garges FCM 1		Cormeillais ACS 1		Bouffémont ACF 1



## 2<sup>ème</sup> CHALLENGE U10 & U11 du 20 Janvier 2024

**La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,**

Le 2<sup>ème</sup> tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 1<sup>er</sup> tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2<sup>ème</sup> tour ont été envoyés par courrier postal fin décembre 2023. Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

**ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 29 JANVIER 2024 à 16 Heures dernier délai**

**Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.**

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

**Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.**

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

**Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.**

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

**Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.**

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

**Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3<sup>ème</sup> Tour qui aura lieu le Samedi 23 Mars 2024**



## CHALLENGE U10

### Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.

**La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification**

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

**Pour ce 2<sup>ème</sup> tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.**  
**Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3<sup>ème</sup> tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Argenteuil RC	Centre 2	Franconville FC	Centre 3	Deuil Enghien FC	Centre 4	St Brice FC
	Vexin AS 1		Franconville FC 3		Deuil Enghien FC 2		Fretteuse ES 1
	Beauchamp A3		Franconville FC 1		Deuil Enghien FC 3		Franconville FC 2
	Argenteuil RC 1		Eragny FC		Entente Beaumont Mours 1		Deuil Enghien FC 1
	Argenteuil RC 3		Cormeillais ACS 1		Entente SSG 4		St Brice FC 2
Centre 5	Villiers FC	Centre 6	Arnouville FAS	Centre 7	Sarcelles AAS	Centre 8	Montmorency FC
	Vauréal FCM 1		Ecouen FC 1		Sarcelles AAS 1		Auvers Ennery FC 1
	Villiers FC 2		Arnouville FAS 1		Sarcelles AAS 4		Montmorency FC 2
	Eaubonne CSM 1		Ermont AMS 1		Bezons USO 1		Entente MMB 1
	St Leu FC 1		Marly ES 1		Montmorency FC 1		Argenteuil FC 1
Centre 9	Menucourt AS	Centre 10	Roissy US	Centre 11	Montmagny FC	Centre 12	Ecouen FC
	Menucourt AS 1		Roissy US 2		Cormeillais ACS 2		Ecouen FC 4
	Cergy Pontoise FC 2		Goussainville FC 1		Bruyères Bernes USM 1		Ermont AMS 2
	Ermont ACF 2		Osny FC 1		Survilliers Avenir 1		Soisy AM FC 2
	Montmagny FC 2		Argenteuil RC 2		Montmagny FC 1		St Ouen FC 1
Centre 13	Groslay FC	Centre 14	Cergy Pontoise FC	Centre 15	Entente SSG	Centre 16	Champagne SFC
	Groslay FC 1		Cergy Pontoise 1		Entente SSG 2		Soisy AM FC 1
	Adamois OL 1		Courdimanche AS 2		Entente SSG 1		Champagne SFC 1
	St Ouen AS 2		Viarmes Asnières OL 1		St Leu FC 3		Sarcelles AAS 3
	St Ouen AS 3		Fosses UF 1		Argenteuil FC 2		Sarcelles AAS 2



## CHALLENGE U11

### Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

**La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.**

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3<sup>ème</sup> tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Herblay ES	Centre 2	Cosmo Taverny	Centre 3	Ermont ACF	Centre 4	Persan US
	Menucourt AS 1		Cosmo Taverny 2		Entente MMB 2		Persan US 1
	St Brice FC 1		Franconville FC 2		Jouy FC 1		Ecouen FC 1
	ES Herblay 1		Eragny FC 1		Gonesse RC `3		Sarcelles AAS 2
	Bezons USO 1		St Leu FC 2		Ermont ACF 1		Sarcelles AAS 3
Centre 5	Cormeillais ACS	Centre 6	St Ouen AS	Centre 7	Argenteuil FC	Centre 8	Goussainville FC
	St Brice FC 2		St Ouen AS 1		Sarcelles AAS 4		Entente SSG 3
	St Brice FC 3		St Ouen AS 2		Sarcelles AAS 1		Goussainville FC 2
	Cormeillais ACS 2		Deuil Enghien FC 1		Argenteuil FC 1		Villiers FC 2
	Eaubonne CSM 1		Entente SSG 1		Beauchamp AS 1		Ecouen FC 3
Centre 9	Soisy AM FC	Centre 10	St Prix ES	Centre 11	Jouy FC	Centre 12	Ezanville US
	Soisy AM FC 3		Cosmo Taverny 1		Viarmes Asnières OL 1		Cergy Pontoise FC 2
	Soisy AM FC 2		St Prix ES 1		Jouy FC 3		Cergy Pontoise FC 1
	Entente Beaumont Mours 1		Groslay FC 1		Cergy Pontoise FC 3		Ezanville US 1
	Goussainville FC 1		Argenteuil FC 3		Eragny AS 3		St Ouen FC
Centre 13	Marly la Ville ES	Centre 14	Ermont AMS	Centre 15	Gonesse RC	Centre 16	Vauréal FCM
	Argenteuil RC 1		Ermont AMS 1		Gonesse RC 1		Deuil Enghien FC 2
	Argenteuil RC 3		Montmorency FC 1		Arnouville FAS 1		Beauchamp AS 2
	Marly ES 1		Villiers FC 1		Franconville FC 1		Argenteuil RC 2
	Soisy AM FC 1		Cormeillais ACS 1		Osny FC 3		Vauréal FCM 1



## CONVOCATION

Lundi 22 Janvier à 19 heures

Critérium U11 Avenir

Pour le club de **VILLIERS FC**

- Mr **WILFRED FIE** - Le Président

- Le Responsable de l'équipe U11 Avenir

Présence indispensable muni de votre licence

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U6/U7 DU 02 12 23

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 5 à BRUYERES BERNES USM

**PUISEUX LOUVRES FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 5 à BRUYERES BERNES USM

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 à COSMO TAVERNY

**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de plateau du centre n° 7 à COURDIMANCHE AS

**ECOUEN FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 10 à EAUBONNE CSM

**CORMEILLAIS ACS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 11 à ENTENTE MMB

**CORMEILLAIS ACS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 12 à ERMONT AMS

**VILLIERS FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC

**GROSLAY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC

**MARCOUVILLE CITY** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 à FRANCONVILLE FC

**PRESLES USL** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 à MONTMORENCY FC

**PONTOISIENNE JS** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

**VAUREAL FCM** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

**ENTENTE SSG** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à ST BRICE FC

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à ST BRICE FC



**VEMARS ST WITZ FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de plateau et feuilles de présence des joueurs U6/U7 des clubs de VEMARS ST WITZ FC - EZANVILLE US – SOISY AM FC & THIELLAY ESM sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

**EZANVILLE US** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

**SOISY AM FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

**THILLAY ESM** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

**SURVILLIERS AVENIR** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 27 à VIARMES ASNIERES OL

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

### CRITERIUM U10/U11

**FONTENAY FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuilles de matchs n° 27367718 & 27367746 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7

**PERSAN US** : 2<sup>ème</sup> appel feuilles de matchs n° 27369478 & 27369375 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

**DEUIL ENGHEN FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuilles de matchs n° 27369774 – 27369809 - 27369842 & 27370453 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 3 – 4 – 5 & 6

### CRITERIUM U12/U13

**PONTOISIENNE JS** : 2<sup>ème</sup> appel feuilles de matchs n° 27291862 & 27291607 du 16 12 23 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 3 & 4

### CRITERIUM U13 AVENIR

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de match n° 27065564 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM 1

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U8 DU 25 11 23

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC

**CORMEILLAIS ACS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC

**MARCOUVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC

**SARCELLES AAS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de SARCELLES AAS – ERMONT ACF & ENTENTE SSG sur centre U8 n° 15 à SARCELLES AAS

**ERMONT ACF** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS

**ST OUEN AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative & feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 à ST OUEN AS

**PLATEAU U9 DU 25 11 23**

**ECOUEEN FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM

**PERSAN US** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 à ENTENTE MMB

**PONTOISIENNE JS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PONTOISIENNE JS – BEZONS USO – COURDIMANCHE AS & ES HERBLAY sur centre U9 n° 13 à PONTOISIENNE JS

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS

**COURDIMANCHE AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS

**ES HERBLAY** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC

**ES HERBLAY** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC

**SARCELLES AAS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 au THILLAY ESM

**PERSAN US** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PERSAN US – FONTENAY FC & MONTSOULT BAILLET US sur centre U9 n° 18 à PERSAN US

**FONTENAY FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

**MONTSOULT BAILLET US** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

**VAUREAL FCM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de VAURELA FCM & VEXIN AS sur centre U9 n° 19 à VAUREAL FCM

**VEXIN AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 à VAUREAL FCM

**AMENDE**

**FOSES UF** : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27291676 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre FOSSES UF 3

**Amende : 30€**

**BEZONS USO** : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27082794 du 09 12 23 – critérium U10 Avenir contre ENTENTE SSG 22

**Amende : 30€**

**GOUSSAINVILLE FC** : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 du 11 11 23 à SARCELLES AAS

**Amende : 30€**

**La Commission Foot Animation vous présente  
Ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024  
Prochaine Réunion LUNDI 15 JANVIER 2024**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 09 janvier 2024

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

### RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

**ATTENTION :** La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

#### *Article 44.2 –*

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est ***L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI***, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

### TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

#### **Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :**

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

## COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC

Mail du 18/12/23

**U7F**

Pris note de votre mail, nous validons l'engagement de votre équipe U7F aux plateaux.

CERGY PONTOISE FC

Mail du 21/12/23

**Pris note de l'engagement de 1 équipe U11F en critérium mixte en phase 2** – Cette équipe est remplacée par une équipe 3.

**Pris note de votre candidature pour intégrer le critérium U13F avenir en phase 2 avec votre équipe U13F 1**

Cette équipe sera retirée du critérium classique

Ent MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 19/12/23

**U13F groupe A**

Pris note du score en votre faveur de la rencontre 27429671 contre Deuil Enghien FC1 de 6-0.

Nous n'avons pas d'informations sur ce match à l'instant, faite une feuille papier en indiquant au dos vos problèmes de FMI ; et remplissez la fiche d'anomalie FMI et l'adresser au secrétariat.

VIARMES ASNIERES OL

Mail du 21/12/23

Pris note de l'engagement de **1 équipe U13F en phase 2** – Nouvel engagement

Pris note de l'engagement de **1 équipe U11F en phase 2** – Confirmation de l'équipe Groupe D

ERAGNY AS

Mail du 22/12/23

**U11F**

Pris note de l'engagement de 1 équipe U11F en phase 2.

COURDIMANCHE AS

Mail du 28/12/23

Nous revenons vers vous pour faire un point pour vos engagements féminins.

ERMONT AS 1

Mail du 04/01/24

**U13F**

Pris note de l'engagement de 1 équipe U13F en phase 2.

Ent MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 08/01/24

**U13F avenir**

**Pris note de votre candidature pour intégrer le critérium U13F avenir en phase 2 avec votre équipe U13F 1** cette équipe sera retirée du critérium classique

**ST PRIX ES 1**

Mail du 08/01/24

**U11F – Groupe D**

Pris note de votre mail, pour donner suite à l'erreur énoncé sur le PV du 19/12/24 de **52€**, nous retirons l'amende indiqué pour la rencontre 27428780,

## MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

### Matches 13/01/24

11F Groupe A ; Match 27428404 du 25/11/23

Garges FCM1/Ermont AMS1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

11F Groupe A ; Match 27428413 du 16/12/23

Ent SSG 1/St BRICE FC 1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h30,

U11F Groupe B ; Match 27428628 du 02/12/23

Cergy Pontoise FC 1 / Gonesse RC 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

U11F Groupe C ; Match 27428698 du 02/12/23

Fosses FU 1 / Argenteuil FC 1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00

U11F Groupe D ; Match 27428779 du 02/12/23

Cergy Pontoise FC 1 / Taverny COSMO 2 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

U11F Groupe D ; Match 27428791 du 09/12/23

Viarmes-Asnières OL 1/ St Prix ES 1, cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

U13F Avenir ; Match 27429625 du 25/11/23

Garges FCM1/ Ent SSG-Soisy 1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00

U13F Groupe B ; Match 27429686 du 16/12/23

Corneillais FC 1 / Adamois OL 1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

## APPEL A FEUILLE DE MATCHS

### U11F

**SARCELLES AAS 1**

U11F Groupe A ; Match 27428412 du 16/12/23

Sarcelles AAS 1 / Ermont AS 1

1er appel le 19/12/23

2<sup>ème</sup> appel le 09/01/24

### U13F

**SARCELLES AAS 1**

U13F Avenir ; Match 27429615 du 16/12/23

Sarcelles AAS 1 / Ent SSG/Soisy 1

1er appel le 19/12/23

2<sup>ème</sup> appel le 09/01/24



Ent MMB 1

U13F Groupe A ; Match 27429671 du 16/12/23

Ent MMB 1/ DEUIL ENGHIEU FC 1 :

1er appel le 19/12/23

2<sup>ème</sup> appel le 09/01/24

BEZONS USO 1

U13F Groupe B; Match 27429684 du 16/12/23

Bezons USO 1/ Persan US 03 1

1er appel le 19/12/23

2<sup>ème</sup> appel le 09/01/24

## AMENDES

## PLATEAUX U7F ET U9F

### PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 :	14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)
PLATEAU 2 :	25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 :	09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 :	13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 :	27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 :	02 MARS 2024
PLATEAU 7 :	23 MARS 2024
PLATEAU 8 :	04 MAI 2024
PLATEAU 9 :	25 mai 2024

**CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F**

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F  
et**

**Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F**

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés**

### **PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES**

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.**

**Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi**



**INFORMATION PLATEAU U7F et U9F du 13/01/2024**

**La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.**

Elle doit comporter :  
Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 03 JANVIER 2024

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

*POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

*PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

*FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs. Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23**.

### Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser un mail au DVOF en indiquant les raisons de l'absence de FMI.

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :  
Semaine **03** du **15-01** au **21-01-24**

### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	27684507	MARCOUVILLE CITY CP 2	PARMAIN FUTSAL AS 1	Sam 20-01-24 à 18H30
2	27684508	CERGY-PONTOISE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Lun 15-01-24 à 20H00
3	27684509	ASF ARGENTEUIL 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Mardi 16-01-24 à 20H15
4	27684510	MONTMAGNY ASFS 1	RC ARGENTEUIL 1	Lun 15-01-24 à 20H45
5	27684511	SAINT BRICE FC 1	GONESSE RC 1	Sam 20-01-24 à 20H30

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Les Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal - Attainville Futsal C – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC –

Equipes exemptées du tirage : Arnouville Usc – Avicenne Asc - Eaubonne Csm - Montigny Lvdb – My Sarcelles Futsal – Sannois Fce

### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.  
Prévenir la commission et la CDA.

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### SENIOR D1

Match n° 26509854 : RC Argenteuil 1 / Osny United 1 du 14-12-23

### COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 27616716 : Combo Futsal 2 / Parmain Futsal AS 2 du 02-12-23

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27389969 : Combo Futsal 21 / Avicenne Asc 21 du 02-12-23

Match n° 27389974 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Combo Futsal 21 du 09-12-23

### CRITÉRIUM U14

Match n° 27391075 : Combo Futsal 21 / Marcouville City Cp 21 du 18-11-23

Match n° 27391029 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 du 25-11-23

## CALENDRIERS JEUNES

### CATEGORIE : U12 Futsal PH 2

#### GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 27.01.24	Sa 09.03.24	Sa 30.03.24	Sa 04.05.24	Sa 01.06.24
Di 28.01.24	Di 10.03.24	Di 01.04.24	Di 05.05.24	Di 02.06.24
2 - 5	3 - 1	4 - 2	5 - 3	1 - 4
4 - 3	5 - 4	1 - 5	2 - 1	3 - 2
6 - 1	2 - 6	6 - 3	4 - 6	5 - 6



CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	560972	CULTURE SPORT JOCASSIENS 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	560866	COMBO FUTSAL 1
6		EXEMPT

### CATEGORIE : U14 Futsal PH 2

#### GRUPE DE 6

Journée 01		Journée 02		Journée 03		Journée 04		Journée 05	
Aller									
Sa	20.01.24	Sa	02.03.24	Sa	16.03.24	Sa	27.04.24	Sa	18.05.24
Di	21.01.24	Di	03.03.24	Di	17.03.24	Di	28.04.24	Di	19.05.24
2	- 5	3	- 1	4	- 2	5	- 3	1	- 4
4	- 3	5	- 4	1	- 5	2	- 1	3	- 2
6	- 1	2	- 6	6	- 3	4	- 6	5	- 6

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	560866	COMBO FUTSAL 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580869	PERSANAISE CFJ 1
5	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
6	560972	C S JOCASSIENS 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
2	551972	AVICENNE ASC 2
3		EXEMPT
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

**CATEGORIE : U16 Futsal PH 2****GROUPE DE 10**

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09
Aller								
Sa 20-01-24 Di 21-01-24	Sa 27-01-24 Di 28-01-24	Sa 02-03-24 Di 03-03-24	Sa 09-03-24 Di 10-03-24	Sa 16-03-24 Di 17-03-24	Sa 30-03-24 Di 02-04-24	Sa 04-05-24 Di 05-05-24	Sa 18-05-24 Di 19-05-24	Sa 01-06-24 Di 02-06-24
2 - 9 4 - 7 6 - 5 8 - 3 10 - 1	3 - 1 5 - 8 7 - 6 9 - 4 2 - 10	4 - 2 6 - 9 8 - 7 1 - 5 10 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 8 2 - 6 4 - 10	6 - 4 8 - 2 1 - 9 3 - 7 10 - 5	7 - 5 9 - 3 2 - 1 4 - 8 6 - 10	8 - 6 1 - 4 3 - 2 5 - 9 10 - 7	9 - 7 2 - 5 4 - 3 6 - 1 8 - 10	1 - 8 3 - 6 5 - 4 7 - 2 9 - 10

**GROUPE DE 6**

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 20-01-24 Di 21-01-24	Sa 27-01-24 Di 28-01-24	Sa 02-03-24 Di 03-03-24	Sa 09-03-24 Di 10-03-24	Sa 16-03-24 Di 17-03-24
2 - 5 4 - 3 6 - 1	3 - 1 5 - 4 2 - 6	4 - 2 1 - 5 6 - 3	5 - 3 2 - 1 4 - 6	1 - 4 3 - 2 5 - 6
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
Sa 30-03-24 Di 02-04-24	Sa 27-04-24 Di 28-04-24	Sa 04-05-24 Di 05-05-24	Sa 18-05-24 Di 19-05-24	Sa 01-06-24 Di 17.12.23
Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09	Journée 10

CRITÉRIUM U16 FUTSAL GR A		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 1
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
3	551972	AVICENNE ASC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	524020	VÉMARS ST WITZ 1
6	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
7	580869	PERSANAISE CFJ 1
8	580442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
9	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
10		EXEMPT

CRITÉRIUM U16 FUTSAL GR B		
1	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 2
2	561071	ASF ARGENTEUIL 2
3	560972	CULTURE SPORT JOCASSIENS
4	551972	AVICENNE ASC 2
5	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
6	551988	CERGY-PONTOISE FC 1



## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

## PLATEAU FUTSAL U10

Plateau N°1 - Week-end des 27 et 28 Janvier 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)</b>			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
<b>Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)</b>			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	4	Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)
<b>Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 10h00)</b>			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges (1&2) Avicenne Asc (1&2)
<b>Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 11h30)</b>			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Persanaise Cfj (3&4)



## PLATEAU FUTSAL U8

Journée N°1 - Week-end des 20 et 21 Janvier 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 21 Janvier 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2)
Dimanche 21 Janvier 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc (3&4) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City (1&2)
Journée N°2 - Week-end des 03 et 04 Février 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City (1&2) Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2)

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

### PLATEAU U9 du 17-12-23

Asf Argenteuil : 2<sup>ème</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 17-12-23.

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

### PLATEAU U7 du 26-11-23

Garges Djibson Asc : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 26-11-23 à Asf Argenteuil

### PLATEAU U9 du 02-12-23

Marcouville City Cp : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 02-12-23 à Attainville Futsal.

### PLATEAU U9 du 16-12-23

Avicenne Asc : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 16-12-23 à Futsal Club VLB.

Attainville Futsal Club : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 16-12-23 à Futsal Club VLB.



Prochaine réunion  
Lundi 08 Janvier 2024 à 18H30



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 08 JANVIER 2024

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

**Assiste** : M. Vernet (Comité)

**Excusé** : M. Renault (Cda)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs. Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23**.

### Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

**Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser un mail au DVOF en indiquant les raisons de l'absence de FMI.**

## COURRIERS CLUBS

**Bezons Futsal Club** : Mail du 18-12-23

Demande de remboursement des frais d'arbitrage pour la rencontre du 17-12-23 contre Goussainville Fc

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 24-12-23 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre du 20-01-24 contre Arnouville Usc au samedi 24-02-24 en raison de la programmation du match de Coupe Nationale pour l'équipe 1.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

**Montigny Lvdb** : Mails des 26-12-23 et 05-01-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Cosec pour la rencontre du 13-01-24 contre My Sarcelles Futsal (attestation mairie fournie). La commission reporte la rencontre au samedi 20-01-24.

**My Sarcelles Futsal** : Mails des 27-12-23 et 07-01-24

Proposition de date pour le report de la rencontre contre Montigny Lvdb.

La commission programme la rencontre au samedi 20-01-24.

**Parmain Futsal As** : Mail du 27-12-23

Pris note du résultat de la rencontre de Coupe de Comité Futsal contre Combo Futsal 2

**Marcouville City CP** : Mail du 01-11-24

Pris note du forfait général de votre équipe Senior 3 en championnat de D1.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 06-01-24

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 29-01 contre Foot Indoor Loisir au lundi 19-02-24 en raison de l'occupation du gymnase par la boxe. Accord de la commission.

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 22-03 contre Montmagny Asfs au lundi 15-04-24 en raison de l'occupation du gymnase par le basket. Accord de la commission.

**Montigny Lvdb** : Mail du 08-01-24

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre contre My Sarcelles Futsal le mardi 16-01-24.

Refus de la commission. La commission programme la rencontre au samedi 20-01-24.



**My Sarcelles Futsal** : Mail du 08-01-24

Demande de renseignement concernant la participation des joueurs dans les 2 équipes d'une même division.  
La commission demande au secrétariat de transmettre votre demande à la commission Statuts et Règlements.

## COUPE COMITÉ FUTSAL

**Match n° 27616712** : Marcouville city CP 3 / Sannois Fce 2 du 20-01-24

Forfait général de l'équipe de Marcouville City CP 3

**Sannois Fce** qualifiée pour le tour suivant.

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :  
Semaine 03 du 15-01 au 21-01-24

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	27684507	MARCOUVILLE CITY CP 2	PARMAIN FUTSAL AS 1	Sam 20-01-24 à 18H30
2	27684508	CERGY-PONTOISE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Lun 15-01-24 à 20H00
3	27684509	ASF ARGENTEUIL 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Mardi 16-01-24 à 20H15
4	27684510	MONTMAGNY ASFS 1	RC ARGENTEUIL 1	Lun 15-01-24 à 20H45
5	27684511	SAINT BRICE FC 1	GONESSE RC 1	Sam 20-01-24 à 20H30

**Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :**

Les Sportifs de Garges

**Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :**

Afs Vauréal - Attainville Futsal C – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC –

**Equipes exemptées du tirage :** Arnouville Usc – Avicenne Asc - Eaubonne Csm - Montigny Lvdb – My Sarcelles Futsal – Sannois Fce

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



## MATCHS REMIS

### SENIOR D1

Match n° 26509851 : Arnouville Usc 1 / Les Sportifs de Garges 2 : **le samedi 24-02-24 à 13H30**

### SENIOR D2

Match n° 26802003 : Montigny Lvdb 2 / My Sarcelles Futsal 2 : **le samedi 20-01-24 à 17H15**

Match n° 26802014 : My Sarcelles Futsal 2 / Foot Indoor Loisir 1 : **le lundi 19-02-24 à 21H30**

Match n° 26571942 : My Sarcelles Futsal 1 / Montmagny Asfs 2 : **le lundi 15-04-24 à 21H30**

## NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

### COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 27616716 : Combo Futsal 2 / Parmain Futsal AS 2 du 02-12-23

Transmission du résultat par le club de Parmain Futsal.

Non envoi feuille de match par le club recevant

**Combo Futsal 2 : 2 Buts**

**Parmain Futsal As : 3 Buts**

Parmain Futsal qualifié pour le tour suivant.

**Combo Futsal : Amende = 52€**

### SENIOR D1

Match n° 26509854: RC Argenteuil 1 / Osny United 1 du 14-12-23

Non envoi feuille de mach par le club recevant.

Non transmission du résultat par le club visiteur.

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Rc Argenteuil 1 : 0 But -1 Point**

**Osny United 1 : 0 But -1 Point**

**Rc Argenteuil : amende = 52€**

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27389969 : Combo Futsal 21 / Avicenne Asc 21 du 02-12-23

Transmission du résultat par le club de Avicenne Asc

Non envoi feuille de match par le club recevant

**Combo Futsal 21 : 3 Buts**

**Avicenne Asc 21 : 16 Buts**

**Combo Futsal: Amende = 52€**

Match n° 27389974: Cergy-Pontoise Fc 21 / Combo Futsal 21 du 09-12-23

Non envoi feuille de match par le club recevant

Non transmission du résultat par le club visiteur

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Cergy-Pontoise Fc 21: 0 But**

**Combo Futsal 21: 0 But**

**Cergy-Pontoise Fc: Amende = 52€**

### CRITÉRIUM U14



**Match n° 27391075:** Combo Futsal 21 / Marcouville City Cp 21 du 18-11-23

Non envoi feuille de match par le club recevant

Non transmission du résultat par le club visiteur

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Combo Futsal 21: 0 But**

**Marcouville City Cp 21: 0 But**

**Combo Futsal: Amende = 52€**

**Match n° 27391029:** Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 du 25-11-23

Non envoi feuille de match par le club recevant

Non transmission du résultat par le club visiteur

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Combo Futsal 21: 0 But**

**Asf Argenteuil 21: 0 But**

**Combo Futsal : amende = 52€**

## FORFAIT GÉNÉRAL

### SENIOR D1

**Marcouville City CP 3 :** Forfait général de l'équipe en Senior D1.

**Marcouville city CP :** amende = 110€

## FRAIS D'ARBITRAGE

### SENIOR D2

**Match n° 26602022 :** Bezons Futsal Club 1 / Goussainville Fc 2 du 17-12-23

Absence de l'équipe de Goussainville Fc 2

**Crédit :** Bezons Futsal C 1 – 2 x 48,5 € = 97 €

**Débit :** Goussainville Fc 2 – 2 x 48,5 € = 97 €



## CALENDRIERS JEUNES

### CATEGORIE : U12 Futsal PH 2

#### GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 27.01.24 Di 28.01.24	Sa 09.03.24 Di 10.03.24	Sa 30.03.24 Di 01.04.24	Sa 04.05.24 Di 05.05.24	Sa 01.06.24 Di 02.06.24
2 - 5 4 - 3 6 - 1	3 - 1 5 - 4 2 - 6	4 - 2 1 - 5 6 - 3	5 - 3 2 - 1 4 - 6	1 - 4 3 - 2 5 - 6

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	560972	CULTURE SPORT JOCASSIENS 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	560866	COMBO FUTSAL 1
6		EXEMPT

### CATEGORIE : U14 Futsal PH 2

#### GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 20.01.24 Di 21.01.24	Sa 02.03.24 Di 03.03.24	Sa 16.03.24 Di 17.03.24	Sa 27.04.24 Di 28.04.24	Sa 18.05.24 Di 19.05.24
2 - 5 4 - 3 6 - 1	3 - 1 5 - 4 2 - 6	4 - 2 1 - 5 6 - 3	5 - 3 2 - 1 4 - 6	1 - 4 3 - 2 5 - 6



CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	560866	COMBO FUTSAL 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580869	PERSANAISE CFJ 1
5	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
6	560972	C S JOCASSIENS 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
2	551972	AVICENNE ASC 2
3		EXEMPT
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

### CATEGORIE : U16 Futsal PH 2

#### GRUPE DE 10

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09
Aller								
Sa 20-01-24	Sa 27-01-24	Sa 02-03-24	Sa 09-03-24	Sa 16-03-24	Sa 30-03-24	Sa 04-05-24	Sa 18-05-24	Sa 01-06-24
Di 21-01-24	Di 28-01-24	Di 03-03-24	Di 10-03-24	Di 17-03-24	Di 02-04-24	Di 05-05-24	Di 19-05-24	Di 02-06-24
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10

#### GRUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 20-01-24	Sa 27-01-24	Sa 02-03-24	Sa 09-03-24	Sa 16-03-24
Di 21-01-24	Di 28-01-24	Di 03-03-24	Di 10-03-24	Di 17-03-24
2 - 5	3 - 1	4 - 2	5 - 3	1 - 4
4 - 3	5 - 4	1 - 5	2 - 1	3 - 2
6 - 1	2 - 6	6 - 3	4 - 6	5 - 6
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
Sa 30-03-24	Sa 27-04-24	Sa 04-05-24	Sa 18-05-24	Sa 01-06-24
Di 02-04-24	Di 28-04-24	Di 05-05-24	Di 19-05-24	Di 17.12.23
Journée 10	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09



CRITÉRIUM U16 FUTSAL GR A		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 1
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
3	551972	AVICENNE ASC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	524020	VÉMARS ST WITZ 1
6	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
7	580869	PERSANAISE CFJ 1
8	580442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
9	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
10		EXEMPT

CRITÉRIUM U16 FUTSAL GR B		
1	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 2
2	561071	ASF ARGENTEUIL 2
3	560972	CULTURE SPORT JOCASSIENS
4	551972	AVICENNE ASC 2
5	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
6	551988	CERGY-PONTOISE FC 1

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

### 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

#### PLATEAU U9 du 17-12-23

Ermont Ams : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 17-12-23 à Asf Argenteuil

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

#### PLATEAU U9 du 16-12-23

Avicenne Asc : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 16-12-23 à Futsal Club VLB.

### NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB APRÈS 2 RELANCES

#### PLATEAU U9 du 02-12-23

Marcouville City Cp : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 02-12-23 à Attainville.

Marcouville City Cp : amende = 52€



## PLATEAU FUTSAL U10

Plateau N°1 - Week-end des 27 et 28 Janvier 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	4	Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)
Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges (1&2) Avicenne Asc (1&2)
Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 11h30)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Persanaise Cfj (3&4)

## PLATEAU FUTSAL U8

Journée N°1 - Week-end des 20 et 21 Janvier 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 21 Janvier 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2)
Dimanche 21 Janvier 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc (3&4) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City (1&2)
Journée N°2 - Week-end des 03 et 04 Février 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City (1&2) Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2)



Prochaine réunion  
Lundi 22 janvier 2024 à 18H30

## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 09 JANVIER 2024

**Présents** : MM. Plassart - Lacour

**Assistent** : MM. Diaz- Letellier (Comité).

Les membres de la commission (CDIF) souhaitent  
une BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2024 à toutes et à tous.

## FORMATION - PFFD

La commission organise une formation  
" *CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR SON PROJET* "  
Le samedi 13 janvier 2024 de 08h00 à 12h00 au DVOF

Faute d'avoir un nombre suffisant de participants, cette formation est annulée

## FORMATION - CDIF CDA

La commission en collaboration avec la CDA, organise une formation  
" *ARBITRE OCCASIONNEL* "  
Le vendredi 19 janvier 2024 de 19h00 à 22h00 au DVOF.

---

**Pour vous inscrire :**

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisien.

---



## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH**

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter  
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

**Cette version est obligatoire.**

Bonne saison à vous !

## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

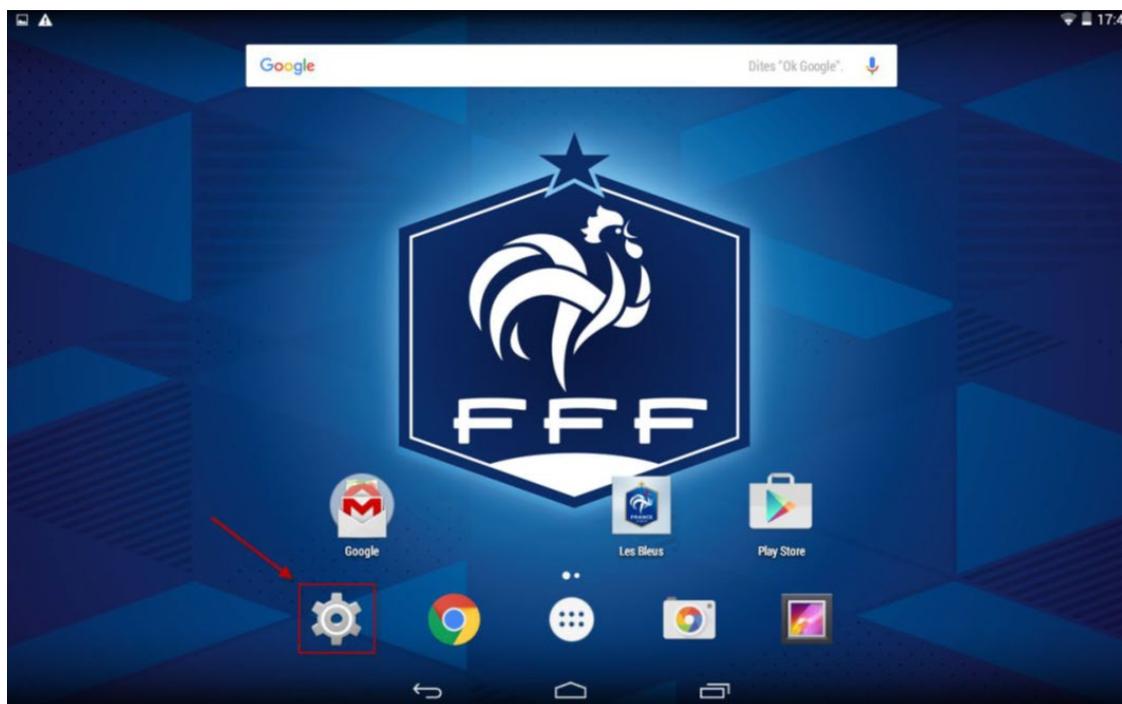
Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

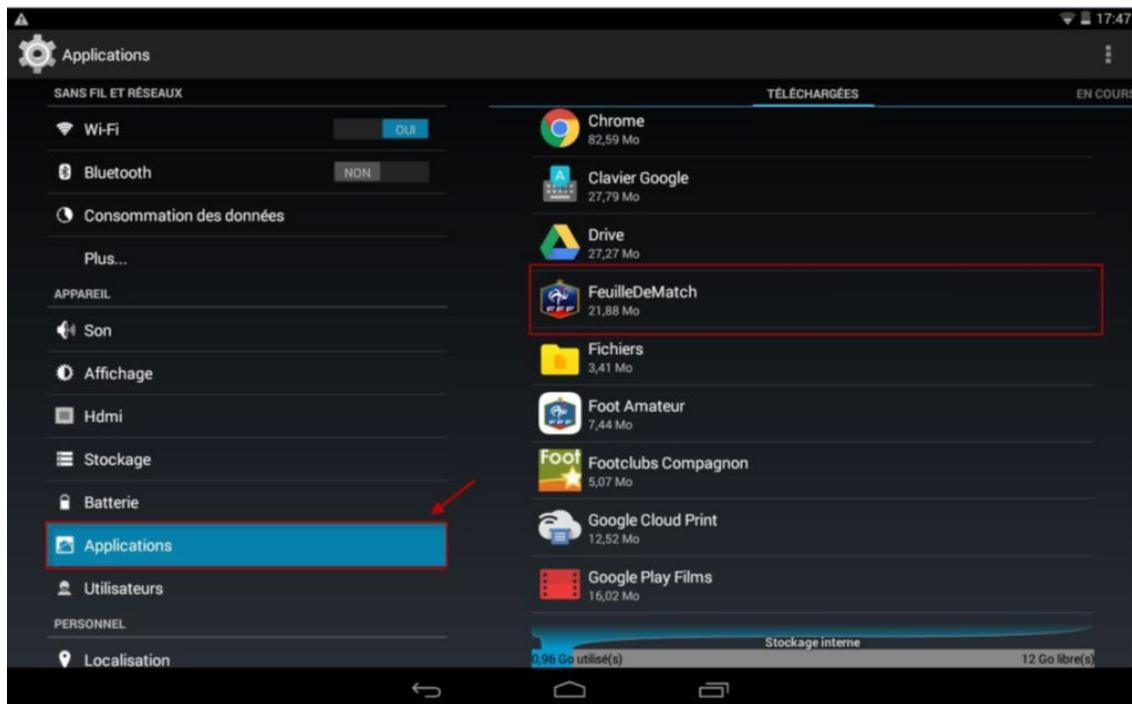
### Mode opératoire PREREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application

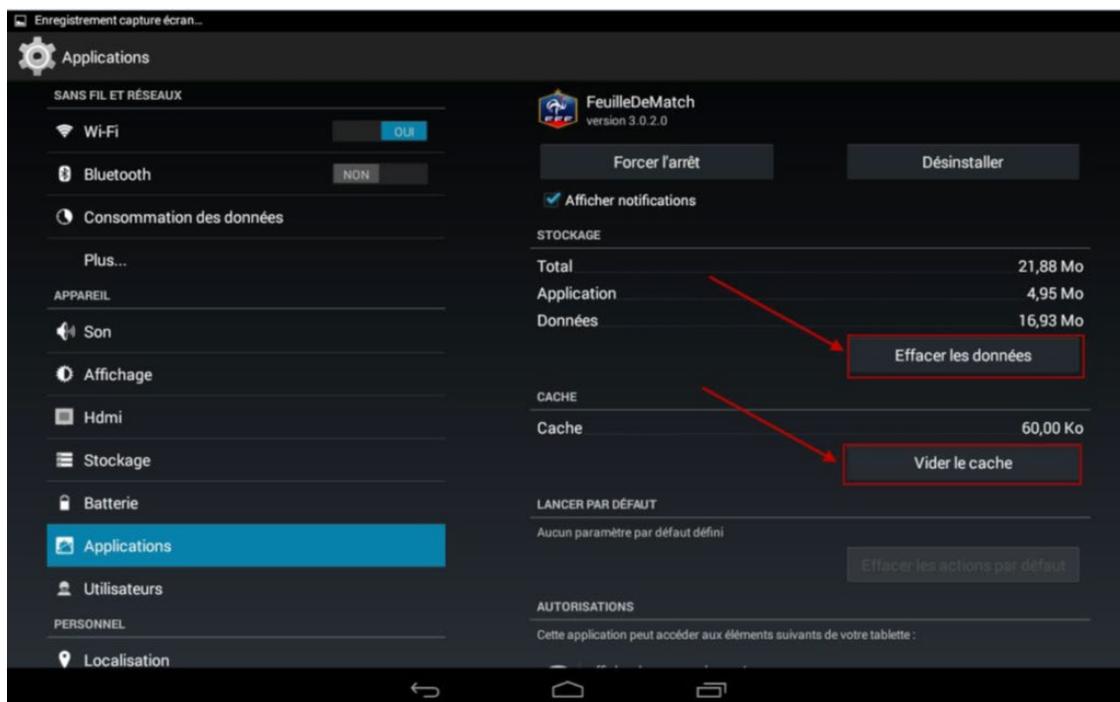
📄 Allez dans paramètres de la tablette.



📄 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



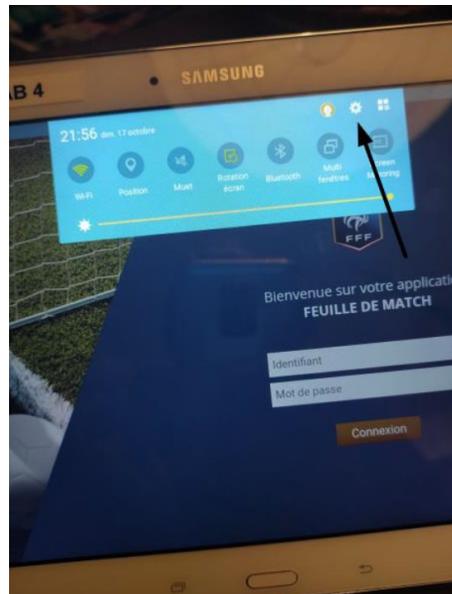
## ? Effacer les données et vider le cache



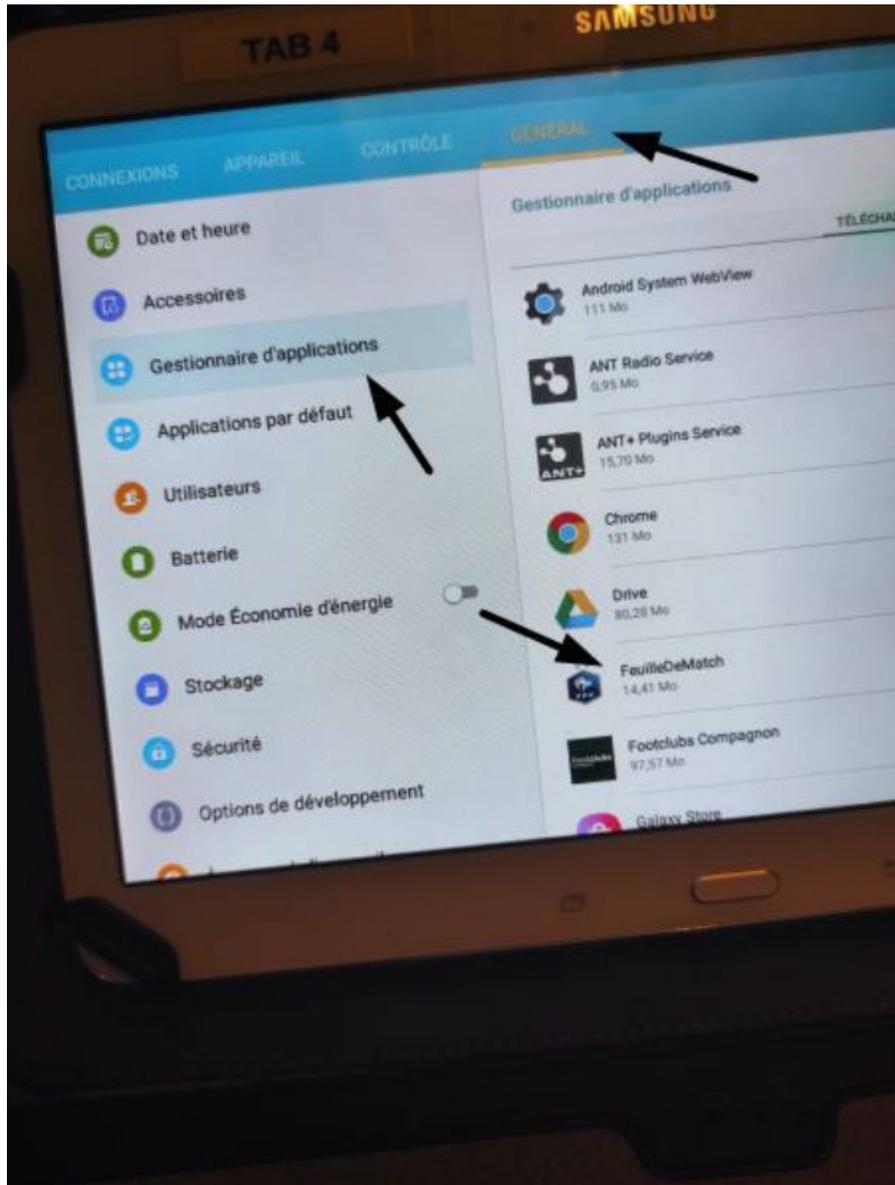
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

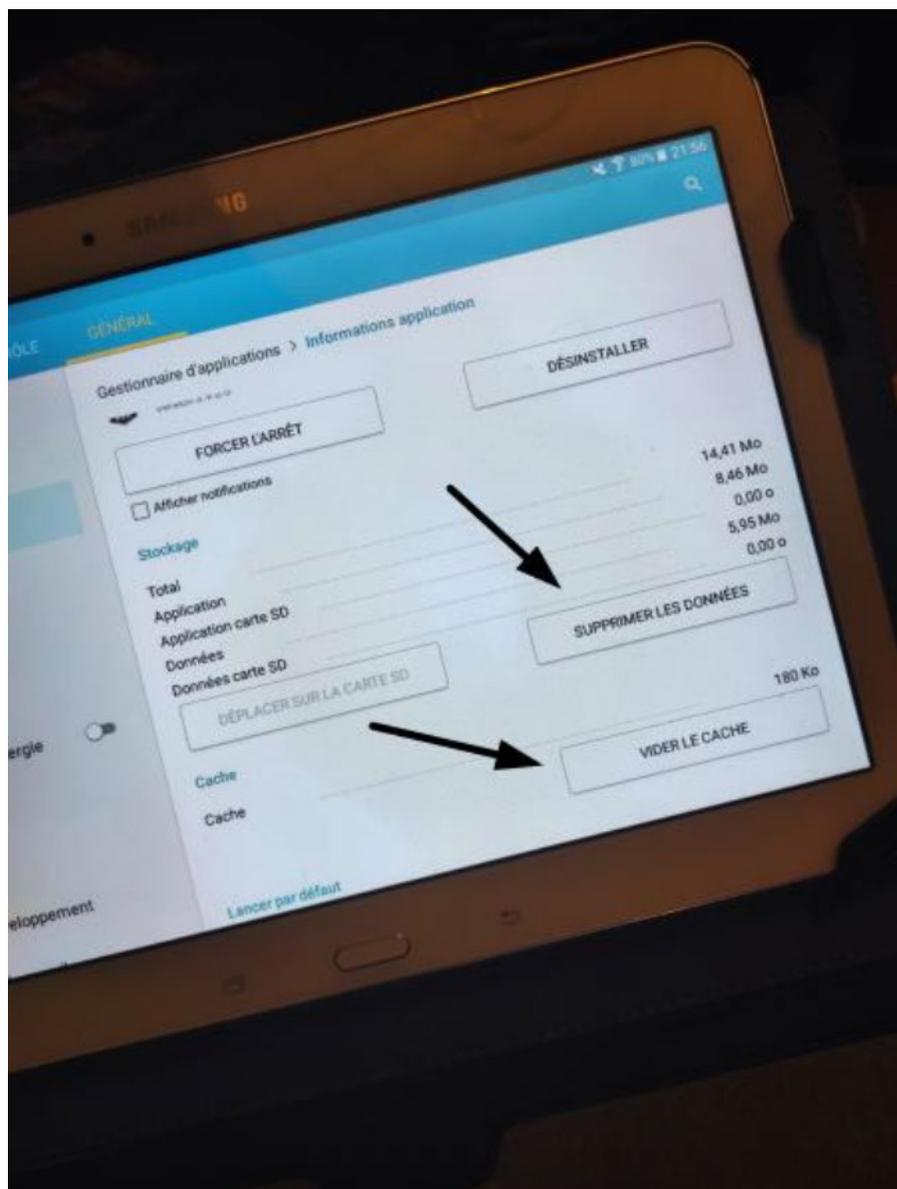
☐ Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



## 🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes

### RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 09 JANVIER 2024

**Présents** : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

**Assiste** : M. Letellier (Comité).

**Les membres de la commission (CDTIS) souhaitent  
une BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2024 à toutes et à tous.**

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conformes au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## CLASSEMENT

**Ville de NEUVILLE SUR OISE :** NNI 954500101

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 15 décembre 2023 à 10h30, au Stade Municipal, Rue des DAGNAUDES pour confirmation de classement de l'installation.

**Ville de SAINT BRICE SOUS FORET :** NNI 955390101

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 08 janvier 2024 à 18h00, au Stade Léon GRAFFIN 1, Route de la Forêt, pour confirmation de classement de l'éclairage.



## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

## COMMISSION DES FINANCES

### REUNION RESTREINTE DU 12 JANVIER 2024

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'une caution de 150 Euros sera imputée sur le compte club.

### Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

## NON PAIEMENT D'ARBITRE DECEMBRE 2023

N°4	SAISON 2023-2024 / Décembre 2023						
Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amen de	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
16/12/2023	27587296	DEUIL ENGHIEU FC	COUPE	35,00 €	50,00 €	85,00 €	549561 / DEUIL ENGHIEU FC
		HERBLAY ES					
10/12/2023	27497777	VAUREAL FCM	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	538505 / VAUREAL
		MONTMORENCY FC					
09/12/2023	25899732	VAUREAL FCM	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	538505 / VAUREAL
		SARCELLES ASS	AT				



10/12/2023	27636558	<b>GROSLAY FC</b>	COUPE	<b>40,00 €</b>		<b>40,00 €</b>	<b>550638 / PERSAN US 03</b>
		<b>PERSAN US</b>					
10/12/2023	27636558	<b>GROSLAY FC</b>	COUPE	<b>40,00 €</b>		<b>40,00 €</b>	<b>550638 / PERSAN US 03</b>
		<b>PERSAN US</b>					
10/12/2023	27636558	<b>GROSLAY FC</b>	COUPE	<b>40,00 €</b>		<b>40,00 €</b>	<b>550638 / PERSAN US 03</b>
		<b>PERSAN US</b>					
03/12/2023	26532534	<b>PIERRELAYE FC</b>	CHAMPIONN AT	<b>48,50 €</b>	50,00 €	<b>98,50 €</b>	<b>560812 / PIERRELAYE FC</b>
		<b>AUVERS-ENNERY FC</b>					
26/11/2023	25897386	<b>ST OUEN L'AUMONE AS</b>	CHAMPIONN AT	<b>80,00 €</b>		<b>80,00 €</b>	<b>518488 / ST OUEN L'AUMONE AS</b>
		<b>CHAMPAGNE SFC</b>					
02/12/2023	26513010	<b>VEMARS ST WITZ FC</b>	CHAMPIONN AT	<b>48,50 €</b>	50,00 €	<b>98,50 €</b>	<b>524020 / VEMARS ST WITZ FC</b>
		<b>THILLAY V. ESM</b>					

Prochaine réunion sur convocation



## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 03 Janvier 2024

### DELEGATIONS - DESIGNATIONS

#### Rencontres du 07 Janvier 2024

##### U18 D1

**Match 25898031 : Adamois OL / Soisy AM FC**

Délégué : M. Olivier Le Nagard

##### Seniors D1

**Match 25897393 : Persan US / Osny FC**

Délégué : M. Gérard Alcan

**Match 25897396 : Marly la Ville ES / St Brice FC**

Délégué : M. Fabrice Gondel

#### Rencontres du 14 Janvier 2024

##### U18 D1

**Match 25898017 : Ecouen FC / RC Argenteuil**

Délégué : M. Joseph Plassart

**Match 25898018 : St Ouen AS / Soisy AM FC**

Délégué : M. Michel Bailliez

**Match 25898019 : Cormeillais ACS / Ermont AmS**

Délégué : M. Thierry Paumier

**Match 25898020 : Adamois OL / Goussainville FC**

Délégué : M. Pascal Pézière

**Match 25898021 : St Leu FC / Garges FCM**

Délégué : M. Philippe Calvé

**Match 25898022 : Argenteuil FC / Bezons USO**

Délégué : M. Gérard Alcan



## Seniors D1

**Match 25897399 : Jouy le Moutier FC / Ecoen FC**

Délégué : M. Christophe Gauvin

**Match 25897400 : St Brice FC / Champagne SFC**

Délégué : M. Hicham El Fakri

**Match 25897401 : Entente SSG / Marly la Ville ES**

Délégué : M. Christian Febvay

**Match 25897402: Osny FC / Groslay FC**

Délégué: M. Fabrice Gondel

**Match 25897403: Gonesse RC / Persan US**

Délégué: M. Djillali Ouanfouf

**Match 25897404: St Leu FC / St Ouen AS**

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour



## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 11 Janvier 2024

### DELEGATIONS - DESIGNATIONS

#### Rencontres du 21 Janvier 2024

##### U18 D1

**Match 25898035 : Goussainville FC / Garges FCM**

Délégué : M. Christian Febvay

**Match 25898036 : Ermont AmS / Argenteuil FC**

Délégué : M. Fabrice Gondel

**Match 25898037 : Ecouen FC / Cormeillais ACS**

Délégué : M. Laurent Valette

**Match 25898038 : RC Argenteuil / Adamois OL**

Délégué: M. Hicham El Fakri

**Match 25898039: Soisy AM FC / St Leu FC**

Délégué: M. Djillali Ouanfouf

**Match 25898040: St Ouen AS / Bezons USO**

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

##### Seniors D1

**Match 25897417: Groslay FC / Persan US**

Délégué: M. Thierry Paumier Christophe Gauvin

**Match 25897418 : Marly la Ville ES / St Leu FC**

Déléguée : Mme Béatrice Zami

**Match 25897419 : Jouy le Moutier FC / Entente SSG**

Délégué : M. Gérard Alcan

**Match 25897420 : Ecouen FC / Osny FC**

Délégué : M. Pascal Pézière

**Match 25897421 : Champagne SFC / Gonesse RC**

Délégué: M. Olivier Le Nagard

**Match 25897422: St Brice FC / St Ouen AS**

Délégué : M. Philippe Calvé



## Seniors D4

### **Match 26532562 : Montmorency Fc / Bouffémont Acf**

Délégué principal : M. Christophe Gauvin à la charge de Montmorency Fc

Délégué adjoint : M. Michel Bailliez à la charge de Montmorency Fc